



Municipalité régionale de comté de La Matanie

COMMUNIQUÉ

INSCRIPTION AU PROGRAMME RÉNOVILLAGE (Aide à la rénovation pour les ménages à faible revenu)

Matane, le 9 juillet 2013. - La MRC de La Matanie informe les personnes intéressées à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme RénoVillage qu'une période d'inscription se tiendra à partir du **22 juillet au 3 septembre 2013**. Les formulaires d'inscription seront prochainement disponibles en version papier auprès de votre municipalité et en version électronique sur le babillard du site Internet de la MRC (www.lamatanie.ca).

Le programme RénoVillage s'applique à l'ensemble des municipalités rurales ainsi qu'aux secteurs Petit-Matane, Saint-Luc et Saint-Jérôme de la ville de Matane. Sur le territoire de l'ancienne ville de Matane (avant fusion), le programme s'applique seulement dans les secteurs non desservis par les services publics ou dans les secteurs partiellement desservis (aqueduc ou égout). **Les personnes admissibles sont les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui souhaitent corriger des défauts majeurs à leur résidence. La valeur uniformisée des résidences admissibles est fixée à 90 000 \$.**

Les personnes, qui ont déjà reçu par le passé une aide financière dans le cadre du programme RénoVillage, ne sont pas éligibles. Pareillement, les personnes qui ont bénéficié du programme de réparations d'urgence (PRU) au cours des douze (12) derniers mois, ne peuvent pas soumettre de demande.

Afin de préparer leur demande d'aide, la MRC invite les personnes intéressées à conserver leurs preuves de revenus pour l'année 2012, soit des copies de leur déclaration de revenus fédérale et de leur avis de cotisation.

Afin d'obtenir des informations additionnelles sur le programme RénoVillage ou sur les autres programmes d'aide existants, les personnes intéressées peuvent contacter directement leur municipalité ou la MRC de La Matanie.

- 30 -

Source : Olivier Banville, urb.
(418) 562-6734, poste 221

«Un vent de nature !»
